

Expéditeur	<p style="text-align: center;">Andeva</p> <p style="text-align: center;">Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante Tél. 01.41.93.73.87 – Email : andeva@wanadoo.fr</p>
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNIQUE DE PRESSE
Vincennes, le 19 janvier 2013

AMIANTE : TROP C'EST TROP !

Suite à la suspension de l'instruction de l'affaire de Condé sur Noireau,

LES VICTIMES DEMANDENT LE DESSAISSEMENT POUR SUSPICION LEGITIME DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION.

La présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris vient de rendre une ordonnance suspendant l'instruction dans le dossier emblématique de Condé sur Noireau où les victimes se comptent par centaines. Cette décision, de nature exceptionnelle, démontre un acharnement de la chambre de l'instruction à l'encontre de la procédure d'instruction de l'affaire de l'amiante menée par la juge d'instruction, Madame Bertella-Geffroy. En effet, cette même chambre avait déjà annulé les mises en examen dans l'affaire Eternit, et de manière parfaitement arbitraire déjà, dessaisi la juge d'instruction. Ce premier jugement a été cassé par la Cour de Cassation. La chambre de l'instruction récidive avec une ordonnance de suspension, non susceptible de recours.

Trop c'est trop! L'impartialité que tous les justiciables sont en droit d'attendre n'est à l'évidence pas respectée par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel. C'est pourquoi l'ANDEVA a décidé de saisir la Cour de Cassation d'une demande de dessaisissement de la Chambre de l'Instruction pour cause de suspicion légitime.

Les victimes ne supportent plus les obstacles de toute nature mis à l'instruction de l'affaire de l'amiante par les gouvernements successifs et le pouvoir judiciaire, depuis maintenant 16 ans. Les victimes font face dans cette affaire à une coalition d'intérêts qui veulent empêcher à tout prix qu'un procès mettant en cause des décideurs puisse un jour se tenir.

L'Andeva appelle les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, à prendre, chacun en ce qui le concerne, conscience de la réalité et à agir en conséquence : une catastrophe parfaitement évitable qui fait 3000 décès par an, avec des responsabilités connues et manifestes, ne peut rester impunie dans une démocratie digne de ce nom.